

Date de dépôt : 4 novembre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Jean-Michel Bugnion : Ne faut-il pas soutenir davantage la passerelle Dubs ?.

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La passerelle Dubs est une structure apparue en 2012 à Genève, gérée par le Collège pour Adultes (COPAD). Elle permet à des porteurs de maturité professionnelle de se réorienter et, après une année de cours au COPAD, de passer des examens dont la réussite ouvre les portes de l'Université de Genève.

Son succès va grandissant :

- 1 classe et 18 élèves en 2012-13 ;*
- 2 classes et 37 élèves en 2013-2014 ;*
- 3 classes et 51 élèves en 2014-2015 ;*
- 4 classes et 96 élèves en 2015-16, avec 5 candidats en liste d'attente.*

Cette évolution à la hausse rejoint d'ailleurs celle des autres cantons qui ont organisé cette structure, parfois depuis plus d'une dizaine d'années.

Lorsqu'on se penche sur les motivations de ces élèves, on s'aperçoit qu'une grande majorité souhaite se réorienter dans une voie de formation fort différente de celle qu'ils ont suivie, essentiellement commerciale : la psychologie, le droit ou encore l'enseignement sont ainsi les objectifs professionnels les plus invoqués. La richesse de notre système de formation permet donc de corriger les aléas d'un choix fait à 15 ans, à la sortie du CO,*

* Ces lettres pour l'année 2015-16 sont réunies dans une brochure éditée par le COPAD, « Lettres de motivation, Inscriptions Passerelle Dubs ».

dans une période où l'adolescent-e se cherche, ne peut généralement être au clair sur son avenir. De plus, une bonne partie des élèves Dubs (environ la moitié) sont issus de la migration, primo-arrivants ou secundos; ce type d'environnement familial peut les pousser, au sortir du CO, à choisir une voie concrète et commerciale de formation, au détriment d'études longues qui apparaissent dans ce contexte réservées à d'autres classes sociales. Enfin, le parcours professionnel de ces élèves garantit une solide motivation et un engagement réfléchi, ce qui est attesté par 80 à 90% de réussite à la fin d'un processus très exigeant, examens compris.

Ma question au conseil d'Etat est donc la suivante :

Ne convient-il pas de soutenir davantage, pas seulement financièrement mais aussi en termes de promotion, ce type de structure ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La perméabilité des filières de formation est un principe défendu par la Confédération et par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et réglé par l'ordonnance du 2 février 2011 relative à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires. L'ordonnance définit les organes de surveillance de l'examen complémentaire ainsi que les conditions d'autorisation pour qu'une école, satisfaisant aux exigences fédérales, organise l'examen complémentaire sur demande du canton.

Le canton de Genève s'est appuyé sur l'ordonnance pour créer au collège pour adultes (ci-après : COPAD) un cours préparatoire et pour faire reconnaître l'examen « passerelle maturité professionnelle – hautes écoles » dit « passerelle Dubs¹ ». L'organisation des sessions d'examen et les coûts de la passerelle Dubs sont du ressort du canton.

Une promotion de la passerelle Dubs est réalisée par la diffusion d'un papillon de présentation, disponible sur les sites du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du COPAD. Il fait partie de la documentation distribuée lors des séances de présentation des formations du secondaire II.

En soutenant l'ouverture d'une classe passerelle Dubs en 2012, puis à chaque rentrée scolaire l'ouverture d'une classe supplémentaire, le DIP a répondu à la demande et pris en compte les préinscriptions enregistrées par le COPAD, nonobstant un contexte budgétaire tendu, en veillant toutefois à l'équité de traitement dans l'application des normes de référence pour l'ouverture de classes au secondaire II (24 élèves).

Devant l'augmentation régulière du nombre de demandes, le DIP a prévu de réaliser un suivi du parcours au niveau tertiaire des étudiants ayant réussi l'examen complémentaire; l'étude du service de la recherche en éducation (SRED) devrait illustrer les parcours de formation des jeunes ayant transité par la passerelle Dubs.

Sur la base de cette analyse, le DIP sera en mesure de prendre des décisions fondées sur le développement du cours préparatoire à l'examen complémentaire et sur l'éventuelle nécessité d'intensifier la promotion de la passerelle Dubs.

¹ Rolf Dubs : ancien recteur et professeur d'économie de l'Université de St-Gall.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP